

Syndicat Mixte pour la Remise en Navigabilité du Tarn

PROCES-VERBAL du comité syndical du 2 avril 2024

Le mardi 2 avril 2024, à 14h00, le comité syndical du Syndicat Mixte pour la remise en navigabilité du Tarn, convoqué par la présidente du Syndicat Mixte s'est réuni à la Maison des Territoires, 21 boulevard de la Marquette - 31000 Toulouse.

Délégués titulaires présents :

Pour le Conseil départemental : Maryse VEZAT-BARONIA, Karine BARRIERE

Pour la Communauté de Communes du Val d'Aïgo : Jean-Marc DUMOULIN

Etaient représentés dans le cadre d'une procuration :

Madame Sandrine FLOUREUSSES à Madame VEZAT-BARONIA, Monsieur Jean-Michel FABRE à Madame VEZAT-BARONIA, Monsieur Didier CUJIVES à Madame Karine BARRIERE, Madame Sabine GEIL-GOMEZ à Madame Karine BARRIERE.

Etaient absents et excusés :

Pour le Conseil départemental : Monsieur Victor DENOUVION, Madame Aude LUMEAU-PRECEPTIS

Pour la Communauté de Communes Val Aïgo : Madame Ghislaine CHARLES

Délégués suppléants présents :

Pour la Communauté de communes Val d'Aïgo : Michel SANTOUL

Monsieur Daniel REGIS (suppléant de Monsieur Dumoulin) siégeait sans voix délibérative

Madame Maryse VEZAT-BARONIA présidente du syndicat a ouvert la séance et a procédé à l'appel nominatif des délégués. Elle a constaté que le quorum est bien atteint.

Madame Maryse VEZAT-BARONIA a rappelé les points inscrits à l'ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2024**
2. **Gestion du Syndicat**
 - Compte de gestion 2023
 - Compte administratif 2023
 - Affectation du résultat 2023
 - Budget primitif 2024
 - Mode de gestion des d'amortissements et fixation de leur durée
 - Modification seuil délégation des marchés publics

Syndicat Mixte pour la Remise en Navigabilité du Tarn

3 – Etat d'avancement de la feuille de route

Point sur les études en cours



1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2024 :

Madame la Présidente a rappelé les points abordés lors de cette séance.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver le procès-verbal du 6 mars 2024.

2- Gestion du syndicat

Approbation du compte de gestion 2023

Madame la Présidente a présenté le compte de gestion établi par le comptable public

Le CDG 2023 est conforme au compte administratif 2023 établi par le Syndicat Mixte pour la remise en navigabilité du Tarn

Madame La Présidente demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver le compte de gestion 2023.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2023.

Compte administratif

Madame la Présidente a présenté le compte administratif établi après clôture de l'exercice et a apporté quelques éléments sur l'exécution des recettes et dépenses.

En investissement, le lancement des études n'a pas pu se réaliser en raison du départ de l'agent en charge des marchés publics. La réalisation majeure concerne le paiement du solde du marché de travaux de l'écluse de Villemur-sur-Tarn transféré au Syndicat Mixte.

Syndicat Mixte pour la Remise en Navigabilité du Tarn

Chapitre	Dépenses de fonctionnement	VOTE 2023	CA 2023	% réalisation	Chapitre	Recettes de fonctionnement	VOTE 2023	CA 2023	% réalisation
011	Charges à caractère général	40 272,32	17 359,81	43,11%	002	Résultat de fonctionnement reporté	33 737,92	0,00	-
	Maintenance écluse de Villemur s/ Tarn	12 644,40	12 644,40	100,00%					
	Enlèvement d'embâcles et extraction des sédiments	12 000,00	2 343,60	19,53%					
	Accès plateforme logiciel de gestion financière	1 890,00	1 922,53	101,72%					
	Abonnement téléphonique	423,00	449,28	106,21%					
	Entretien et maintenance de l'écluse hors marché	13 314,92	0,00	0,00%					
012	Charges de personnel	5 000,00	5 000,00	100,00%	74	Dotations et participations	322 000,00	322 000,00	100,00%
	Mise à disposition des agents	5 000,00	5 000,00	100,00%		Participation du Département (80%)	257 600,00	257 600,00	100,00%
65	Autres charges de gestion courante	63,00	63,00	100,00%		Participation de Communauté de Communes Val'Aigo (20%)	64 400,00	64 400,00	100,00%
	Adhésion ATD31	63,00	63,00	100,00%					
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	918,00	918,00	100,00%					
	Dotations aux amortissements	918,00	918,00	100,00%					
022	Dépenses imprévues	402,60	0,00	-					
023	Virement à la section d'investissement	309 082,00							
Total des dépenses de fonctionnement		355 737,92	23 340,81		Total des recettes de fonctionnement		355 737,92	322 000,00	

Chapitre	Dépenses d'investissement	VOTE 2023	CA 2023	% réalisation	Chapitre	Recettes d'investissement	VOTE 2023	CA 2023	% réalisation
001	Résultat d'investissement reporté	165 794,40	0,00	-	021	Virement de la section de fonctionnement	309 082,00	0,00	-
	Besoin de financement 2022	165 794,40	0,00						
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	170 000,00	0,00	0,00%	10	Excédent de fonctionnement capitalisé	210 443,58	210 443,58	100,00%
	Etude sectorielle et bathymétrie	160 000,00	0,00						
	Etude technique aménagement écluse	10 000,00	0,00		040	Dotations aux amortissements	918,00	918,00	100,00%
21	Immobilisations corporelles	84 649,18	45 308,80	53,53%		Dotations aux amortissements	918,00	918,00	100,00%
	Travaux signalétique	40 000,00	0,00		13	Subventions d'investissement	50 000,00	0,00	0,00%
	Installation caméra panoramique (complément au devis 2022)		563,02			FNADT - Etat (pour le financement de l'étude sectorielle)	30 000,00	0,00	
	Fabrication échelle de secours (complément au devis 2022)		96,60			Département du Tarn-et-Garonne	20 000,00	0,00	
	Travaux de remise en navigation de l'écluse de Villemur sur Tarn (reports)	44 649,18	44 649,18						
23	Immobilisations en cours	150 000,00	0,00						
	Travaux aménagement écluse Villemur s/ Tarn (chenal de bouées, 2 quais)	150 000,00	0,00						
020	Dépenses imprévues								
Total des dépenses d'investissement		570 443,58	45 308,80		Total des recettes d'investissement		570 443,58	211 361,58	

Pour l'année 2023, un excédent de fonctionnement de 298 659,19 € et un excédent d'investissement 2023 de 166 052,78 € sont constatés.

Ces résultats sont conformes à la comptabilité du comptable public sur le même exercice.

Madame Vezat-Baronia, Présidente, a demandé à Monsieur Dumoulin de prendre la présidence provisoirement pour faire adopter le compte administratif et s'absente.

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte à l'unanimité le compte administratif 2023 et mandate la Présidente pour faire toutes les démarches et signer les pièces comptables s'y rapportant.

Affectation du résultat 2023

Madame la Présidente a présenté la délibération sur l'affectation du résultat.

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Syndicat Mixte pour la Remise en Navigabilité du Tarn

Affectation du résultat 2023

Dépenses de fonctionnement	23 340,81
Recettes fonctionnement	322 000,00
Résultat de fonctionnement 2023	298 659,19
Résultat de fonctionnement reporté 2022	33 737,92
Résultat fonctionnement cumulé	332 397,11

Dépenses d'investissement	45 308,80
Recettes d'investissement	211 361,58
Résultat d'investissement 2023 avant RAR	166 052,78
RAR	0,00
Résultat d'investissement 2023 après RAR	166 052,78
Résultat d'investissement reporté 2022	-165 794,40
Résultat d'investissement cumulé	258,38

Soit un excédent cumulé 2023 de : 332 655,49

Il convient d'affecter le résultat de la façon suivante :

- Report en section de fonctionnement R 002 : 332 397, 11 €
- Report en section d'investissement R001 : 258, 38 €

Après en avoir délibéré le comité syndical adopte à l'unanimité l'affectation du résultat et mandate la Présidente pour faire toutes les démarches et signer les pièces comptables s'y rapportant.

Budget primitif 2024

Madame la Présidente a présenté le budget primitif et a apporté des compléments d'information.

Madame VEZAT-BARONIA propose de vérifier l'existence de fonds européens, et de se rapprocher des PETR.

Le report du résultat 2023 permet, en grande partie, de financer les projets en investissement prévus par le Syndicat Mixte pour 2024 et d'assurer son fonctionnement quotidien, la maintenance et l'entretien de l'écluse de Villemur-sur-Tarn, son besoin en personnel.

Une contribution sera néanmoins appelée à hauteur de 60 746,91 € répartie comme suit :

- 12 149,38 € pour la Communauté de Communes Val'Aïgo (20%),
- 48 597,53 € pour le Département 31 (80%).

Syndicat Mixte pour la Remise en Navigabilité du Tarn

Une subvention pour le financement des travaux effectués sur l'écluse de Villemur-sur-Tarn avait été accordée par l'Etat à la Communauté de Communes Val'Aïgo dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL).

Un solde de 64 570 € reste à percevoir. Le Syndicat Mixte a pris en charge le paiement des dépenses dans le cadre du marché relatif à ces travaux. En date du 04 avril 2023, le comité syndical a délibéré pour le transfert du solde de cette subvention au Syndicat Mixte.

Il est donc proposé de ne pas encaisser la contribution des membres à la suite du vote du BP 2024 en attendant d'effectuer toutes les démarches concernant l'arrêté de transfert de cette subvention. Une Décision Modificative sera alors proposée pour annuler la contribution votée lors du BP 2024 et inscrire cette recette.

Néanmoins, si les délais s'avèrent longs et que la trésorerie ne permet pas d'honorer les factures, le syndicat procèdera à l'émission des titres de recettes pour appeler cette contribution.

L'équilibre du budget 2024 est représenté dans le tableau suivant :

Chapitre	Dépenses de fonctionnement	BP 2024	Chapitre	Recettes de fonctionnement	BP 2024
011	Charges à caractère général	33 125,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	332 397,11
	Maintenance écluse de Villemur s/ Tarn (électrique et mécanique)	12 645,00			
	Enlèvement d'embâcles et extraction des sédiments	20 000,00	74	Dotations et participations	80 746,91
	Abonnement téléphonique	480,00		Participation du Département (80%)	48 597,53
				Participation de Communauté de Communes Val'Aïgo (20%)	12 149,38
				Participation Département du Tarn-et-Garonne	20 000,00
012	Charges de personnel	5 000,00			
	Mise à disposition de service (forfait)	5 000,00			
65	Autres charges de gestion courante	4 595,00			
	Cotisation ATD31	63,00			
	Accès plateforme logiciel de gestion financière	2 000,00			
	Création site Internet (passif)	2 160,00			
	Certificat électronique i-parpaheur	372,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 300,00			
	Dotations aux amortissements	2 300,00			
023	Virement à la section d'investissement	368 124,02			
Total des dépenses de fonctionnement		413 144,02	Total des recettes de fonctionnement		413 144,02

Chapitre	Dépenses d'investissement	BP 2024	Chapitre	Recettes d'investissement	BP 2024
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	201 682,40	021	Virement de la section de fonctionnement	368 124,02
	Etude sectorielle et bathymétrie (étude de faisabilité)	170 000,00			
	Etude technique aménagement écluse	30 000,00			
	Logiciel de télétransmission des actes	1 682,40			
21	Immobilisations corporelles	49 000,00	001	Résultat d'investissement reporté	258,38
	Travaux signalétique	40 000,00		Excédent d'investissement	258,38
	Fabrication et pose portillon passerelle sur écluse	9 000,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 300,00
				Dotations aux amortissements	2 300,00
23	Immobilisations en cours	150 000,00	13	Subventions d'investissement	30 000,00
	Travaux aménagement écluse Villemur s/ Tarn (chenal de bouées, 2 quais)	150 000,00		FNADT - Etat (pour le financement de l'étude sectorielle - arrêté du 05/09/2023)	30 000,00
Total des dépenses d'investissement		400 682,40	Total des recettes d'investissement		400 682,40

Après avoir délibéré, le comité syndical adopte à l'unanimité le budget primitif 2024 et mandate la Présidente pour faire toutes les démarches et signer les pièces comptables s'y rapportant.

Syndicat Mixte pour la Remise en Navigabilité du Tarn

Mode de gestion des amortissements et fixation de leur durée

Madame la Présidente a présenté le nouveau mode de gestion des amortissements lié à la mise en place de la nouvelle nomenclature comptable (M 57).

Le calcul des amortissements s'effectuera selon la règle du prorata temporis à compter de la date du mandatement de l'acquisition de l'immobilisation.

Par ailleurs, est proposé d'aménager la règle du prorata temporis pour les catégories de biens faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire, en particulier les biens de faible valeur amortis en un seul exercice.

Il est proposé de porter le seuil unitaire de ces biens à 500 € HT.

Après en avoir délibéré, Le comité syndical a adopté à l'unanimité la délibération sur le mode de gestion des amortissements et la fixation de leur durée.

Modification du seuil de délégation pour les marchés publics :

Madame la Présidente présente la délibération.

La délibération du 8 mars 2023 fixe les compétences déléguées par le comité syndical à la Présidente.

Il est proposé de modifier cette liste de compétences en augmentant le seuil à 221 000 € (montant en dessous duquel les marchés de fournitures et de service sont passés selon une procédure adaptée) pour la délégation autorisant la Présidente à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que les décisions concernant leurs avenants pour les marchés de travaux, fournitures et services lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Cette nouvelle délégation permettra à la Présidente de prendre toute décision pour le Syndicat Mixte, notamment l'étude de faisabilité de remise en navigabilité estimée à 170 000 €.

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte à l'unanimité la délibération de la modification du seuil de délégation pour les marchés publics.

3- Etat d'avancement de la feuille de route

Étude de définition des pontons :

Une consultation en vue de réaliser cette étude devrait être lancée au 1^{er} semestre 2024.

Syndicat Mixte pour la Remise en Navigabilité du Tarn

Étude de faisabilité pour la remise en navigabilité du Tarn entre Corbarieu (82) et Bessières (31) :

La consultation relative à l'étude de faisabilité a été lancée le 8 mars 2024, 14 retraits du dossier ont été effectués à ce jour. 4 sociétés ont demandé un délai supplémentaire. Un délai supplémentaire de 1 mois sera accordé. Réception des offres décalée au 6 mai.

Point sur les dommages liés aux crues du Tarn :

Suite aux crues de ces derniers jours, une liste des dégâts a été faite. L'écluse reste fonctionnelle.

Il est nécessaire de prévoir l'intervention de la CCAG pour un nettoyage complet et chiffrer le montant des opérations.

Les dégâts liés à la crue ne sont pas couverts par une assurance.

En termes de prévention des risques, Monsieur Dumoulin rappelle que le risque encouru majeur est celui d'accident de personne.

Monsieur Dumoulin précise qu'un caillebotis n'a pas été fixé et a été endommagé par la crue.

Monsieur Régis explique qu'une entreprise spécialisée va intervenir début juillet, au niveau de la chaussée de Derrocades pour dégager un tronc d'arbre et que le Syndicat pourrait peut-être profiter de ce déplacement.

Monsieur Régis ajoute qu'à proximité de Bessières, la scierie fait appel à des entreprises de désenvasement et qu'il serait opportun de se rapprocher d'eux pour mutualiser cette action.

Monsieur Dumoulin précise que des entreprises interviennent pour faire des travaux de décompensation écologique à l'instar d'EDT.

Madame Sire, Payeuse de la Paierie Départementale précise qu'il n'est pas possible de prévoir comptablement une « provision » susceptible de payer des réparations dans le cadre de ce type de risque. Il faut simplement prévoir en compte de classe 6, une somme permettant de couvrir des dépenses exceptionnelles dans ce contexte.

A l'issue du dernier point évoqué, en l'absence de questions supplémentaires, Madame Maryse VEZAT-BARONIA a remercié les participants.

La séance est levée à 15h00.

Mme Maryse VEZAT-BARONIA
Présidente du Syndicat Mixte
pour la Remise en Navigabilité du Tarn